

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_04_032

Sur convocation en date du 18 avril 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2023 à 20H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	GAY Daniel
BERLAND Martine	CORDIER Michel	GEOFFRAY Karine
MARTIN Hubert	DUBOIS Loïc	GOYAT Pascal
CHATELAIN Béatrice	DUCLOS Laurent	MONTIBERT Pierre
SIMONET Jean-Michel	DUCROZET Isabelle	PANEL Olivia
	FALAISE Alain	PEYROT Pascale
	FAYARD Pascal	SUPIE Sylvie

Procurations :

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Daniel GAY

Monsieur Xavier CHIROL donne procuration à Madame Hélène CÉDILEAU

Monsieur Martin PERNET donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Absente : Madame Zarouhine CALMUS

Secrétaire de séance : Madame Aurore BABUT

Mise en ligne le : 26/04/2023

Subventions aux organismes scolaires – Année 2023

Présentation du rapport par Madame Martine BERLAND, Maire adjoint.

Madame le rapporteur indique, qu'après étude des demandes par la commission « petite enfance – action éducative – jeunesse » réunie le 6 mars 2023, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	TOTAL SUBVENTION
Conseil Parents F.C.P.E.	120,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire	1 099,00 €
Sou des écoles	2 295,00 €
BTP CFA AIN Bourg	240,00 €
MAISONS FAMILIALES RURALES	
MFR CORMARANCHE EN BUGEY	30,00 €
MFR LA SAULSAIE – MONTLUEL	60,00 €
MFR LA VERNEE - PERONNAS	470,00 €
LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE RURAL	
LPPR NANTUA	30,00 €
AUTRES ETABLISSEMENTS	
CECOF CFA AMBERIEU EN BUGEY	330,00 €
TOTAL	4 674,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le rapporteur,

Vu le bien-fondé de sa demande,

À l'unanimité (27 voix pour, M FAYARD, membre du BTP CFA, ne prend pas part

au vote),

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20230424-D_2023_04_032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2023

D_2023_04_032

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser les subventions aux organismes scolaires pour un montant total de **4 674,00 €**

- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 AVRIL 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Aurore BABUT